

## Enseignement supérieur

## Les enseignants-chercheurs en présalaires demandent l'amélioration de leur situation administrative

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

**LES** enseignants-chercheurs et chercheurs présalariés des Universités et grandes écoles gabonaises, réunis en collectif ont, au cours d'une déclaration faite samedi à l'Université Omar Bongo(UOB), demandé au gouvernement de se pencher sur leur situation administrative, qui n'évolue pas depuis 2010. En effet, dans sa lecture, le porte-parole du collectif, Georges Wora, a souligné que leurs dossiers sont en souffrance dans les différents compartiments de l'administration publique depuis des lustres. « Du ministère de la Fonction publique au Bud-

get, c'est lettre morte. Malgré les assurances, il y a quelques années, que nous ont données certains responsables de ces administrations, rien n'a évolué. Et cette situation dure au moins depuis 2010», a souligné M. Wora. Précisant qu'il s'agit d'un peu plus de 200 enseignants-chercheurs qui sont concernés par cette situation. « Cela devient très contraignant pour nous», a-t-il estimé. Fustigeant au passage le comportement des pouvoirs publics qui semblent avoir tourné le dos à leurs problèmes. « Nous sommes tout simplement déçus par l'indifférence de l'État à notre égard. Qui ne nous garantit rien et ne nous reconnaît pas. Ce qui pose le problème de notre



Le porte-parole du collectif des enseignants-chercheurs, Georges Wora (d), lisant la déclaration, samedi dernier à l'UOB.

fragilité statutaire et des impacts sociaux que cela engendre», a souligné le porte-parole du collectif. Pour lui, cette situation affecte fortement les conditions de vie et de travail de l'enseignant-chercheur pré-salarié ou non, recruté au sein des universités et grandes écoles. Aussi, le porte-parole du collectif estime-t-il tout simplement qu'il est temps que le gouvernement réagisse. « Surtout que cette situation dans laquelle vivent les enseignants-chercheurs et chercheurs est incompatible avec l'ambition de modernisation des universités et grandes écoles voulue par le chef de l'Etat.»

## CNSS/Ressource humaine

## Reclassement et régularisation des carrières de plus de 600 agents

Issa IBRAHIM

Libreville/Gabon

**Objet de réclamation des forces vives de l'institution et des syndicalistes, la direction générale vient d'accéder à cette revendication qui permet l'avancement des personnels dont certains n'ont pas bougé depuis des décennies.**

**SIX** cents cinquante-sept (657) agents de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'approprient à passer la fin de l'année sous d'heureux auspices. Ils viennent d'être admis aux différents tableaux d'avancement et de reclassement ! Et pour ne pas exploser la masse salariale des agents de la CNSS déjà intenable, ils gagneront tous, en tout et pour tout, entre une et deux catégories supplémentaires pour des situations administratives qui sont restées inchangées, stagnantes à la même catégorie, parfois après plus de trente (30) ans d'ancienneté pour certains. Ces reclassements coûteront tout de même un peu plus de vingt-sept millions par mois en plus à l'Institution, dès notification des nouvelles situations administratives que le directeur général de la CNSS voudrait immédiatement exécuter. Dr Nicole Assélé a d'ailleurs instruit la Direction des ressources humaines (DRH) à matérialiser avec



La régularisation des carrières administratives avait été réclamée par les agents.

diligence, ces conclusions que vient de lui soumettre la Commission chargée de la régularisation des carrières des agents de la CNSS. Les 657 heureux bénéficiaires, sur 1382 dossiers examinés, sont recensés dans l'ensemble des directions et entités opérationnelles de l'institution, y compris à la direction générale, à raison de deux cents soixante-quinze (275) personnels d'exécution, trois cents six (306) agents de maîtrise et soixante-seize (76) cadres. La commission précise que toutes les simulations financières à la base des différents reclassements se sont appuyées sur la grille salariale annexée à la Convention collective en vigueur à la CNSS.

**OPACITE** \* A cause du surpoids financier qu'ils représentent pour la trésorerie de l'institution, les agents appartenant au collège cadre, ayant moins de cinq (5) ans dans la catégorie et à la CNSS, n'auront pas le bénéfice desdits reclassements. Également exclus, les agents hors catégories, les promus et tous ceux qui sont frappés par diverses mesures disciplinaires. Outre cette régularisation des carrières administratives réclamée à cor et à cri par les forces vives de l'institution, que le directeur général a rencontrées à travers le pays dès sa prise de fonction, la commission avait également mission de plancher sur les modes d'attribution, pour le moins

opaques, estiment certaines sources, des compléments et différentiels sur salaires. Le temps d'y voir clair, le directeur général avait du reste suspendu le versement desdits avantages, estimant qu'en son temps par certaines inégalités et injustices sociales qui les caractérisaient : absence de clauses contractuelles ou des avenants y relatifs, cas des bénéficiaires ne disposant d'aucun justificatif, cas des agents dont les notes de service portant octroi d'un complément sur salaire ou encore des bénéficiaires dont les indemnités liées à une fonction antérieure avaient été reconverties sans aucune base légale en complément ou différentiel sur salaire, etc. Après investigations, rap-

prochement des actes administratifs et examen minutieux des dossiers au cas par cas, des trois cent soixante et un (361) situations litigieuses recensées, la commission a procédé à la régularisation de cent trente-quatre (134) cas. L'enveloppe globale des compléments et différentiels sur salaires, antérieurement établie à trente-six millions cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante-neuf (36.591.259) francs CFA est désormais ramenée à

onze millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatorze (11.897.474) francs CFA. Soit une marge bénéficiaire de vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-cinq (24.693.785) francs CFA. Cette commission, présidée par Lionel Mbina, chargé d'études auprès du DRH, a rendu ses conclusions sept mois après le démarrage de ses travaux, le 14 mars dernier.

